



Les nouveau-nés ont également besoin d'une protection d'assurance. Dès leur premier souffle. Une protection complète commence par conséquent déjà avant la naissance.

Avec l'assurance pour l'enfant à naître, CONCORDIA garantit aux nouveau-nés les examens nécessaires relatifs à leur santé. Et en cas de maladie, elle paie les traitements nécessaires. Et procure aux parents la sensation rassurante d'avoir bien tout préparé. Une décision du cœur, approuvée aussi par la raison.



Ce qu'offre l'assurance pour l'enfant à naître

- Une admission sans réserve du nouveau-né dans les assurances complémentaires DIVERSA, NATURA et l'assurance-hospitalisation PE3 commune, ACCIDENTA et l'assurance pour soins dentaires
- Une couverture d'assurance complète dès la naissance
- Aucune perception de primes jusqu'à la naissance
- Nous offrons aux nouveau-nés l'attrayant CONCORDIA Baby Bonus, d'une valeur de CHF 100
- Spécialement pour les familles:
 - Seulement max. CHF 3 par mois et par assurance pour les enfants jusqu'à l'âge de 15 ans: DIVERSA, NATURA et l'assurance-hospitalisation PE3, division commune
 - 90% de rabais sur les primes de l'assurance de base à partir du troisième enfant
 - Rooming-in: jusqu'à CHF 60 par jour pour les frais de chambre du parent accompagnant son petit enfant à l'hôpital
 - Gymnastique mère-enfant/père-enfant: contribution de 50% aux frais de cours, au maximum CHF 200 par année civile

Le sens des responsabilités, l'assurance pour l'enfant à naître

Si vous assurez votre enfant auprès de CONCORDIA déjà avant sa naissance, son admission sans réserve est non seulement dans l'assurance obligatoire des soins garantie, mais également dans les assurances complémentaires DIVERSA, NATURA, l'assurance-hospitalisation PE3 commune, ACCIDENTA et l'assurance pour soins dentaires.

DIVERSA

DIVERSA offre une vaste gamme de prestations qui vont bien au-delà du minimum légalement prescrit de l'assurance obligatoire des soins. Par exemple:

- Des contributions à des – médicaments non obligatoires, vaccinations, verres de lunettes et lentilles de contact
– corrections dentaires, corrections des oreilles
– opérations de recherches et de sauvetage dans le monde entier
- En cas d'urgence, une protection ambulatoire et stationnaire dans le monde entier; même aux USA et en Australie
- La centrale d'appels d'urgence 24h/24 de CONCORDIA dans le monde entier

NATURA

Avec NATURA, CONCORDIA alloue des prestations à de douces alternatives lorsqu'il s'agit de la santé de votre enfant. Par exemple:

- un accès à un grand nombre de naturopathes et thérapeutes reconnus
- des contributions à un grand nombre de différentes méthodes thérapeutiques alternatives
- des contributions à des mesures de promotion de la santé et de prévention

Assurance-hospitalisation PE3 commune

Lors d'un séjour hospitalier, l'assurance obligatoire des soins AOS couvre le minimum légal. Il s'agit des frais résultant d'une hospitalisation en division commune, et ce, uniquement au tarif hospitalier de votre canton de résidence. Avec l'assurance-hospitalisation PE3 commune, votre enfant peut être traité, en cas d'un séjour hospitalier indispensable, en division commune de n'importe quel hôpital conventionné de Suisse.

ACCIDENTA

Avec ACCIDENTA, vous améliorez la protection d'assurance de votre enfant en cas de décès et d'invalidité par suite d'accident.

Assurance pour soins dentaires

Avec l'assurance pour soins dentaires de CONCORDIA, vous pouvez vous protéger contre les mauvaises surprises. Elle réduit la charge financière entraînée par les corrections et la réparation de dommages dentaires.

Sont déterminantes les Conditions générales et complémentaires d'assurance des assurances DIVERSA, NATURA, l'assurance-hospitalisation PE3 commune, ACCIDENTA et l'assurance pour soins dentaires de CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA.



CONCORDIA
Bundesplatz 15
6002 Lucerne
Téléphone 041 228 01 11
www.concordia.ch
info@concordia.ch

Coller ici

Assurance sans réserve

Si vous assurez votre enfant auprès de CONCORDIA déjà avant sa naissance, son admission sans réserve est garantie dans l'assurance obligatoire des soins ainsi que dans les assurances complémentaires DIVERSA, NATURA, l'assurance-hospitalisation PE3 commune, ACCIDENTA et l'assurance pour soins dentaires.

CONCORDIA Baby Bonus

Nous offrons aux nouveau-nés assurés auprès de CONCORDIA l'attrayant CONCORDIA Baby Bonus, d'une valeur de CHF 100.

Agence

N° de police

N° d'agence

Avis de naissance

Voici les données complémentaires à celles déjà indiquées dans la proposition d'assurance pour l'enfant à naître (en cas de conclusion de DIMA: copie à CONVIA):

Nom Prénom

Date de naissance Fille Garçon

L'enfant est en bonne santé OUI NON, il souffre de

Nom du médecin traitant, resp. de l'hôpital

Lieu et date

Signature du représentant légal

D'autres assurances complémentaires pour mon enfant m'intéressent.

Veuillez me contacter. Je suis le plus facilement joignable vers heures.

Je vous prie de m'envoyer les prospectus relatifs aux autres possibilités d'assurances complémentaires.